

JEUX OLYMPIQUES 2021 NATATION COURSE

PREAMBULE

Dans le respect des « Grands principes de sélection » validés par le bureau Exécutif (BE) du CNOSF du 12 novembre 2018, ainsi que du « système de qualification » établi par la Fédération Internationale de Natation (FINA) du 26 mai 2020 et des règles de la Fédération Française de Natation, cette dernière a validé le 10 juin 2020 à l'unanimité des membres du bureau fédéral, les modalités de sélection pour les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 dans la discipline Natation Course

Après avis consultatif pris auprès du directeur de discipline, la proposition de sélection sera validée par le Directeur Technique National (DTN). Elle sera ensuite présentée à la Commission Consultative des Sélections Olympiques (CCSO) pour avis. Le BE du CNOSF validera la sélection nominative. Par la suite, le CNOSF procédera aux engagements auprès du comité d'organisation des Jeux de Tokyo avant le 5 juillet 2021 à minuit (heure locale).

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter la France dans des compétitions internationales, selon les critères établis par les règles de compétition de la FINA pour les JO et dans le respect de la charte olympique, peuvent prétendre à une sélection en Équipe de France Olympique.

Durant la période des Jeux du 13 juillet au 15 août 2021, tous les athlètes sélectionnés devront être inscrits dans le système de localisation anti-dopage ADAMS.

PRINCIPES GENERAUX

Epreuves :

- Femmes : (17) 50 m nage libre / 100 m nage libre / 200 m nage libre / 400 m nage libre / 800 m nage libre / 1500 m nage libre / 100 m dos / 200 m dos / 100 m brasse / 200 m brasse / 100 m papillon / 200 m papillon / 200 m quatre nages / 400 m quatre nages / Relais 4 x 100 m nage libre / Relais 4 x 200 m nage libre / Relais 4 x 100 m quatre nages
- Hommes : (17) 50 m nage libre / 100 m nage libre / 200 m nage libre / 400 m nage libre / 800m nage libre / 1500 m nage libre / 100 m dos / 200 m dos / 100 m brasse / 200 m brasse / 100 m papillon / 200 m papillon / 200 m quatre nages / 400 m quatre nages / Relais 4 x 100 m nage libre / Relais 4 x 200 m nage libre / Relais 4 x 100 m quatre nages
- Mixte : (1) Relais 4 x 100 m quatre nage mixte

Nombre maximum d'athlètes sélectionnables par Comité National Olympique (CNO) :

- Femmes : 26 (2 athlètes maximum par épreuve / 1 relais au maximum par épreuve)
- Hommes : 26 (2 athlètes maximum par épreuve / 1 relais au maximum par épreuve)

La place est attribuée à l'athlète de manière nominative pour les épreuves individuelles.
La place est attribuée au CNO pour les épreuves de relais.

Calendrier des épreuves et site de compétition :

- Du 24 juillet au 1er août 2021 à Tokyo

Période de qualification :

- Epreuves individuelles : du 1er mars 2019 au 27 juin 2021. La liste des temps de qualification par épreuve et par niveau à obtenir par les athlètes a été approuvée par le Bureau de la FINA en décembre 2018.
- Epreuves de relais : du 1er mars 2019 au 31 mai 2021. Il y aura au maximum seize (16) équipes qualifiées dans chaque épreuve de relais, pour un total de 112 équipes de relais.
- Chaque CNO ne pourra inscrire qu'une (1) équipe dans chaque épreuve de relais.

Championnats du monde de la FINA

- Les douze (12) CNO des premières équipes au classement des 18es Championnats du monde de la FINA à Gwangju (KOR) en 2019 seront qualifiés pour les épreuves de relais correspondantes des Jeux Olympiques de 2020 à Tokyo sur la base des résultats obtenus dans les éliminatoires.

Temps le plus rapide durant la période de qualification

- Les quatre (4) autres équipes par épreuve de relais seront les équipes avec les temps les plus rapides, selon le classement mondial établi par la FINA au 31 mai 2021, enregistrés durant la période de qualification, lors de compétitions approuvées dans ce but par la FINA, soit du 1er mars 2019 au 31 mai 2021.

MODALITES DE SELECTION

La FINA a défini les conditions de participation des nageuses et des nageurs à titre individuel selon les critères de réalisation des standards olympiques lors des compétitions approuvées par ses instances et dont la liste est publiée sur son site officiel. Les nations sont donc soumises à la réalisation de Temps de Qualification Olympique (TQO / Temps "A" – 2 inscriptions) et de Temps de sélection Olympique (TSO / Temps "B" – 1 inscription), voir performances correspondantes dans le tableau ci-dessous.

Hommes		Épreuve	Femmes	
Temps de qualification olympique (TQO / temps "A" – 2 inscriptions)	Temps de sélection olympique (TSO / temps "B") – 1 inscription		Temps de qualification olympique (TQO / temps "A" – 2 inscriptions)	Temps de sélection olympique (TSO / temps "B") – 1 inscription
22"01	22"67	50 m nage libre	24"77	25"51
48"57	50"03	100 m nage libre	54"38	56"01
1'47"02	1'50"23	200 m nage libre	1'57"28	2'00"80
3'46"78	3'53"58	400 m nage libre	4'07"90	4'15"34
7'54"31	8'08"54	800 m nage libre	8'33"36	8'48"76
15'00"99	15'28"02	1500 m nage libre	16'32"04	17'01"80
53"85	55"47	100 m dos	1'00"25	1'02"06
1'57"50	2'01"03	200 m dos	2'10"39	2'14"30
59"93	1'01"73	100 m brasse	1'07"07	1'09"08
2'10"35	2'14"26	200 m brasse	2'25"52	2'29"89
51"96	53"52	100 m papillon	57"92	59"66
1'56"48	1'59"97	200 m papillon	2'08"43	2'12"28
1'59"67	2'03"26	200 m quatre nages	2'12"56	2'16"54
4'15"84	4'21"46	400 m quatre nages	4'38"53	4'46"89

Périodes et compétitions de sélection

- 1.1** A compter de l'ouverture des championnats de France Elite d'Hiver (entre le 9 et le 20 décembre 2020) jusqu'au 21 mars 2021, Toutes les compétitions homologués FINA dont les Championnats de France Elite hiver 50m, les FFN Golden tour Nice (février 2021), Marseille (Mars 2021).
- 1.2** Les Championnats de France Elite d'été (Chartres) du 15 au 20 juin 2021.
- 1.3** Toutes les compétitions homologuées FINA ouvrant le droit à la qualification des équipes de relais aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020 dans le cadre de période de qualification autorisée.

Règles de sélection aux épreuves individuelles

La sélection olympique prendra en compte un maximum de deux nageurs pour chaque épreuve individuelle du programme, dans la limite de 26 par sexe.

- 2.1** Seront proposés à la sélection dans la limite d'un nageur par épreuve, les nageurs médaillés à titre individuel aux Championnats du Monde de Gwangju du 21 au 28 juillet 2019 pour la ou les dites épreuves. Les nageurs sélectionnés à ce titre seront tenus de participer aux Championnats de France Elite d'été (Chartres) 15 au 20 juin 2021 dans l'épreuve ou les épreuves pour laquelle ou lesquelles ils se sont qualifiés. Pour les besoins de l'équipe de France, ces mêmes nageurs pourront être sollicités pour contribuer à qualifier les relais lors des Championnats d'Europe de Budapest du 17 au 23 mai 2021.

2.2 Seront proposés à la sélection dans la limite d'un nageur par épreuve et des places disponibles au regard du point 2.1 ci-dessus, les nageurs qui auront réalisé dans le cadre d'une compétition homologué FINA au cours de la période et compétitions citées au point 1.1 le temps de qualification exigé pour l'épreuve du tableau n°1 ci-dessous. Les nageurs sélectionnés à ce titre seront tenus de participer aux Championnats de France Elite d'été (Chartres) 15 au 20 juin 2021 dans l'épreuve ou les épreuves pour laquelle ou lesquelles ils se sont qualifiés pour valider la sélection olympique. Pour les besoins de l'équipe de France, ces mêmes nageurs pourront être sollicités pour contribuer à qualifier les relais lors des Championnats d'Europe de Budapest du 17 au 23 mai 2021.

Tableau N°1

DAMES	EPREUVES	MESSIEURS
24"53	50 NL	21"80
53"53	100 NL	48"23
1'56"63	200 NL	1'46"23
4'04"36	400 NL	3'45"43
8'25"55	800 NL	*
16'02"75	1500 NL	14'55"40
59"35	100 D	53"34
2'08"76	200 D	1'56"37
1'06"73	100 B	59"45
2'22"87	200 B	2'08"20
57"51	100 P	51"73
2'07"22	200 P	1'55"13
2'10"87	200 4N	1'58"49
4'36"09	400 4N	4'13"33

2.3 Seront proposés à la sélection dans la limite de deux nageurs par épreuve et des places disponibles au regard des points 2.1 et 2.2 ci-dessus, le ou les deux meilleurs nageurs sélectionnables lors de la finale A des Championnats de France Elite d'été (Chartres) du 15 au 20 juin 2021, à condition qu'il ou ils aient réalisé en série le temps (B – Séries) et lors de la finale (A) le temps (A–Finale) de qualification exigé pour l'épreuve du tableau n°2 ci-dessous.

2.4 En cas d'égalité de temps en finale entre deux ou plusieurs nageurs ayant réalisé le temps de qualification lors des séries et pouvant au titre de leur classement (en finale) prétendre être sélectionné, c'est le nageur ou les deux nageurs ayant réalisé(s) le meilleur temps lors des séries qui seront proposés à la sélection. En cas d'égalité entre les temps en série et en finale, la décision sera du ressort du DTN.

2.5 Seront proposés à la sélection dans la limite d'un nageur par épreuve et à la condition qu'aucun autre ne ce soit qualifié dans l'épreuve au regard des points 2.1, 2.2 et 2.3 ci-dessus, le nageur qui aurait réalisé lors des séries Championnats de France Elite d'été (Chartres) du 15

* Un nageur étant déjà qualifié au titre du point (2.1), aucune place n'est accessible pour cette épreuve dans le cadre de l'application du point (2.2).

au 20 juin 2021 le temps (A– Finale) de qualification exigé pour l'épreuve du tableau n°2 ci-dessous à la seule condition qu'il remporte la finale A (Champion de France) de la dite épreuve parmi les nageurs sélectionnables.

2.6 La décision concernant le point 2.5 restant soumise à la discrétion du DTN.

Tableau N°2

DAMES		EPREUVES	MESSIEURS	
B – Séries	A – Finale		A – Finale	B – Séries
25"51	24"77	50 NL	22"01	22"67
56"01	54"38	100 NL	48"57	50"03
2'00"80	1'57"28	200 NL	1'47"02	1'50"23
4'15"34	4'07"90	400 NL	3'46"78	3'53"58
8'42"17	8'26"43	800 NL	7'50"28	8'04"90
16'51"71	16'21"21	1500 NL	14'57"23	15'25"12
1'02"06	1'00"25	100 D	53"85	55"47
2'14"30	2'10"39	200 D	1'57"50	2'01"03
1'09"08	1'07"07	100 B	59"93	1'01"73
2'29"89	2'25"52	200 B	2'10"35	2'14"26
59"66	57"92	100 P	51"96	53"52
2'12"28	2'08"43	200 P	1'56"48	1'59"97
2'16"54	2'12"56	200 4N	1'59"67	2'03"26
4'46"89	4'38"53	400 4N	4'15"84	4'21"46

Règles de sélection aux épreuves de relais

« Rappel des règles de qualification FINA :

- Il y aura au maximum seize (16) équipes qualifiées dans chaque épreuve de relais, pour un total de 112 équipes de relais.
- Chaque CNO ne pourra inscrire qu'une (1) équipe dans chaque épreuve de relais.

Championnats du monde de la FINA

- Les douze (12) CNO des premières équipes au classement des 18es Championnats du monde de la FINA à Gwangju (KOR) en 2019 seront qualifiés pour les épreuves de relais correspondantes des Jeux Olympiques de 2020 à Tokyo sur la base des résultats obtenus dans les éliminatoires.

Temps le plus rapide durant la période de qualification

- Les quatre (4) autres équipes par épreuve de relais seront les équipes avec les temps les plus rapides, selon le classement mondial établi par la FINA au 31 mai 2020, enregistrés durant la période de qualification, lors de compétitions approuvées dans ce but par la FINA, soit du 1er mars 2019 au 31 mai 2021
- Si l'une des équipes qualifiées par le biais des 18es Championnats du monde de 2019 ou l'une des équipes avec les temps les plus rapides selon le classement mondial établi par la FINA au 31 mai 2021, ne peut participer pour une raison quelconque, sa place

sera attribuée à l'équipe suivante au classement mondial de la FINA dans l'épreuve correspondante lors de compétitions approuvées par la FINA.

Tous les athlètes inscrits dans les épreuves individuelles peuvent être appelés à faire partie des équipes de relais, même s'ils n'ont pas atteint le TSO/ temps "B" dans la nage et sur la distance correspondante.

Chaque CNO pourra inscrire des athlètes supplémentaires dans les épreuves de relais uniquement (athlètes de relais uniquement), à condition que ces derniers aient au moins obtenu le TSO / temps "B" dans la nage et sur la distance correspondante.

La formule suivante s'appliquera :

- Un (1) relais - deux (2) athlètes supplémentaires
- Deux (2) relais - quatre (4) athlètes supplémentaires
- Trois (3) relais - six (6) athlètes supplémentaires
- Quatre (4) relais - huit (8) athlètes supplémentaires
- Cinq (5) relais - dix (10) athlètes supplémentaires
- Six (6) ou sept (7) relais - douze (12) athlètes supplémentaires

Si un CNO inscrit des athlètes de relais uniquement à une épreuve donnée, ces athlètes devront nager soit dans l'éliminatoire soit dans la finale de cette épreuve de relais. Si "un athlète de relais uniquement" ne devait pas participer, cela conduirait à la disqualification de l'équipe correspondante. Cela ne s'applique pas en cas de blessure ou d'urgence médicale après confirmation du comité de médecine sportive de la FINA.

Les CNO doivent confirmer à la FINA la participation de leur équipe de relais qualifiée pour le 11 juin 2021 au plus tard.

Les CNO doivent confirmer à la FINA leurs "athlètes de relais uniquement" pour le 27 juin 2021 au plus tard. »

Les critères de sélection aux épreuves de relais seront différenciés au regard des règles de participation FINA pour participer aux Jeux Olympiques et de l'intérêt de l'équipe.

Au regard des résultats obtenus lors des championnats du monde 2019 de Gwangju, l'Équipe de France à la possibilité de s'engager sur l'épreuve du 4 x 100NL messieurs lors des Jeux olympiques de Tokyo.

3.1 Relais 4 x 100 nage libre Messieurs seront proposés à la sélection les quatre meilleurs nageurs de l'épreuve en prenant en considération les temps réalisés en séries et en finale A des Championnats de France Elite d'été (Chartres) du 15 au 20 juin 2021.

3.2 Pour toutes les autres épreuves de relais, seront proposés à la sélection lors des Finales (A) des championnats de France Elite d'été (Chartres) du 15 au 20 juin 2021, s'agissant des relais NL : les quatre meilleurs nageurs de l'épreuve concernée, s'agissant des épreuves de relais 4N Dames et Messieurs : les quatre nageurs qui auront réalisé le meilleur temps dans chaque 100m de spécialité, et s'agissant du relais 4 x 100 4N mixte : les nageurs (2) dames et (2) messieurs qui auront réalisé le meilleur relais composé à l'addition des temps à condition : qu'une équipe de relais engagée préalablement dans le cadre d'une compétition en bassin de 50 m homologué FINA au cours de la période autorisée par la FINA, ait réalisé une performance leur permettant conformément aux règles de participation aux Jeux Olympiques d'intégrer les quatre places encore ouvertes à la qualification de Tokyo.

3.3 Pour l'ensemble des relais, un, voire deux nageurs supplémentaires *pourront éventuellement* être proposés à la sélection pour améliorer le potentiel de l'équipe ; tous les nageurs sélectionnés à titre individuel sont éligibles au titre des relais, cette décision restant soumise à la discrétion du DTN.

Épreuves complémentaires :

4.1 Les nageurs sélectionnés sur une ou plusieurs épreuves individuelles sous réserve qu'ils participent à l'épreuve ou aux épreuves pour lesquelles ils ont été engagés, pourront éventuellement être engagés sur une ou plusieurs épreuves complémentaires dans la limite des places disponibles, au vu du programme, de l'intérêt de l'équipe et sous réserve de répondre aux règles de participation FINA (TQO / Temps "A" – 2 inscriptions) et TSO / Temps "B" – 1 inscription)

4.2 Les nageurs sélectionnés uniquement au titre des relais, pourront être éventuellement engagés sur une épreuve complémentaire (au regard des règles de participation FINA), sous réserve qu'aucun nageur ne soit qualifié sur cette même épreuve, et au vu du programme et de l'intérêt de l'équipe.

4.3 Dans le cas où plusieurs demandes sont enregistrées pour une même épreuve, le meilleur temps réalisé dans les conditions décrites ci-dessus sera retenu. Cette décision restant soumise à la discrétion du DTN.

DIFFUSION DES MODALITES DE SELECTION

Ces modalités de sélection seront communiquées via le site internet fédéral d'une part, et via le PSQS d'autre part.



Julien Issoulié
Directeur Technique National